
MODIFICATION N° 009

La présente modification vise à :

- 1) Réviser la Réponse 61 précédente;
- 2) répondre aux questions des soumissionnaires éventuels;
- 3) modifier le défi n° 16.

1) A la **Modification 008, SUPPRIMER : REPONSE 61 et **REPLACER PAR** :**

L'attestation concernant le pourcentage réel de contenu canadien a été ajoutée à la page 3 de l'outil en ligne. Les soumissionnaires qui ont terminé, ou sont sur le point de terminer, leur proposition devraient réviser leur proposition et s'assurer de fournir les renseignements requis.

2) *QUESTION N° 62:*

Est-ce que le sujet 15 porte sur une étude et/ou développement des algorithmes d'imagerie hyper spectrale ayant pour but d'augmenter la précision des détections des capteurs compacts pour les nano/micro satellites ? Ou ce challenge porte principalement sur des travaux et investigations sur les composants du système d'imagerie et le choix de leur configuration ?

RÉPONSE N° 62 :

Les études pour le défi n° 15 doivent proposer un concept de mission satellitaire hyperspectrale, incluant la sélection du spectromètre imageur et les composantes du satellite pour fournir une estimation de la performance de base du système, une estimation de coût approximatif et un échéancier provisoire pour construire et lancer le satellite. Les propositions peuvent également inclure des phases de travail préliminaires, comme la validation et la conception du système et de ses éléments (excluant le spectromètre), ainsi que leur construction ou mise à l'essai. Cela exclut cependant les études reliées au développement et à l'amélioration d'algorithmes de traitements des images hyperspectrales qui seront collectés par le système.

QUESTION N° 63 :

Concernant l'annexe E, veuillez préciser pourquoi il y a des colonnes supplémentaires (Années 2023-2024 et 2024-2025) ?

RÉPONSE N° 63 :

Il est important que les proposants utilisent uniquement les deux derniers exercices financiers pour le défi n° 16. Tous les autres projets doivent être d'une durée de 36 mois ou moins, et uniquement les trois premières colonnes doivent être remplies.

QUESTION N° 64 :

Est-ce qu'il y a un nombre maximal de mots à respecter pour le titre du projet?

RÉPONSE N° 64 :

Le titre de la proposition doit être de tout au plus 10 mots.

Les titres des projets qui sont demandés dans l'annexe F, EXPÉRIENCE DU GESTIONNAIRE DE PROJET ET DES MEMBRES CLÉS DE L'ÉQUIPE DE PROJET ont déjà été établis et, par conséquent, il n'y a pas de nombre limite de mots pour ces derniers.

QUESTION N° 65 :

Est-ce que le contenu de notre proposition non classifiée présentée en réponse à l'appel de propositions sera accessible au moyen d'une demande d'accès à l'information? Est-ce que le public aurait autrement accès à notre proposition?

RÉPONSE N° 65 :

La plupart des renseignements contenus dans une proposition non classifiée seraient accessibles conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*. Veuillez consulter la *Loi* pour obtenir de plus amples renseignements sur l'accès et les exemptions (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1/>). Sinon, l'information contenue dans des propositions n'est généralement pas rendue publique.

QUESTION N° 66 :

J'ai constaté que dans le Tableau C, à la page 42 de 101 de l'AP d'innovation 2019 n° W7714-19DRDC de RDDC, la plage de niveau de maturité de la solution (NMS) pour le défi 16 est comme suit : « de 7 à 9 ».

Est-ce qu'un NMS de 7 à 9, comme indiqué à la page 42 de 101, représente où l'état de la technologie doit être avant la participation à l'AP, ou l'état cible de la technologie après l'achèvement du projet proposé?

Nous avons une technologie précise qui est actuellement à un NMS 4, mais nous prévoyons l'amener à un NMS de 7 à 9, au moyen d'une approche par étapes, pendant la durée du projet proposé (moins de 60 mois).

Après avoir bien lu toute la documentation, je n'arrive pas à déterminer si c'est permis dans le cadre du présent AP. Pourriez-vous me fournir des précisions à ce propos?

RÉPONSE N° 66 :

Cette solution est acceptable; la proposition doit être assez complète pour répondre aux critères d'évaluation et démontrer que la technologie serait prête et adéquate pour le vol dans les délais de développement d'une mission spatiale.

Par ailleurs, veuillez vous référer au point 2) ci-après, qui définit une modification apportée à la contestation 16.

QUESTION N° 67 :

Dans le cadre de l'appel pour propositions, pouvez vous me dire si le parrain suivant pourrait [constituer] l'élément clé pour notre proposition de projets :

1. Une municipalité régional de comté
2. Une association provinciale reconnue [en matière de] sécurité incendie.

RÉPONSE N° 67 :

Veillez consulter la section 3.1 Personnes admissibles pour obtenir de plus amples renseignements. Conformément à la section 3.1 du document d'invitation à soumissionner, une municipalité régional peut être considérée un ministère responsable canadien.

QUESTION N° 68:

Je me demande s'il n'y a pas d'autres détails dans les exigences relatives à ce que l'UAV doit faire?

Actuellement, voici ce que j'ai recensé :

- Grande agilité
- Grande endurance (10 heures)
- Portée de la liaison de communication de plus de 400 km
- Décollage et atterrissage sur de courtes distances --> doit pouvoir être lancé et récupéré à l'intérieur d'un champ de 50mx50 avec des obstacles de 60 m de hauteur à la frontière
- Charges modulaires
- Équipage à 2
- Certificat de navigabilité pour pouvoir être exploitée dans un espace aérien urbain en toute sécurité

RÉPONSE N° 68 :

Les détails techniques énoncés concernent les systèmes aériens sans pilote (UAS) utilisés pour mener des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à terme, et qui ont été décrites dans le défi. Les propositions doivent répondre aux critères techniques tels qu'ils sont définis.

QUESTION N° 69 :

Défi en matière de S et T n° 16 : Démonstration d'un microsatellite polyvalent de CSE. Étant donné que ce défi comporte des exigences particulières en matière d'orbite, les soumissionnaires structureront leurs propositions en fonction de deux options : (1) l'obtention par le Canada de services de lancement séparément ; et (2) l'inclusion dans la proposition des services de lancement offerts par les soumissionnaires. Comme aucun service de lancement canadien n'est disponible, nous croyons comprendre que le coût des services de lancement pour l'un ou l'autre scénario serait exclu dans le calcul de la valeur du contenu canadien. Est-ce exact?

RÉPONSE N° 69 :

Aux fins du calcul de la valeur du contenu canadien, tous les travaux doivent être inclus. Veuillez noter qu'en vertu de la section 5.1.2.1 de la demande de propositions, le présent appel est conditionnellement limité aux biens et aux services canadiens. Veuillez vous référer à la section 4.1.3 de la demande de propositions pour en savoir plus sur les procédures d'évaluation.

QUESTION 70:

Comment rapporter les coûts indirects dans le budget?

On m'a indiqué que je devais indiquer les coûts de main-d'œuvre facturés au client pour rapporter le temps de travail de mon personnel. Pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas, ou indiquer si je dois plutôt appliquer les montants réels de leurs salaires?

RÉPONSE 70:

Les coûts indirects doivent être incorporés dans vos couts de main-d'œuvre et doivent être conformes aux principes des coûts contractuels 1031-2, qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6> .

Les soumissionnaires sont responsables de déterminer les tarifs; toutefois, les tarifs devraient être conformes à la façon dont ils facturent les services habituellement. Les soumissionnaires devront fournir une justification de prix / démontrer leurs tarifs pendant les négociations contractuelles.

QUESTION 71:

Notre ministère responsable peut-il aussi fournir une lettre de soutien à notre soumission?

RÉPONSE 71:

Veuillez consulter la section 3.4.1.1 : « Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, inclure des dessins, des schémas, des lettres d'appui et d'autres renseignements pertinents dans la proposition technique pour étayer sa réponse aux critères d'évaluation ».

D'autres documents peuvent être joints à l'outil dans la section intitulée « Renseignements supplémentaires (facultatif) ».

QUESTION 72:

Pouvons-nous présenter deux propositions? Nous souhaitons présenter une étude et un concept sur deux sujets différents.

RÉPONSE 72 :

Oui. Un soumissionnaire peut présenter plus d'une proposition.

QUESTION 73 :

J'ai établi un compte pour la soumission en ligne. Est-ce possible de commencer à entrer des renseignements dans l'appel de propositions de la Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), mais que les renseignements entrés soient uniquement visibles au soumissionnaire jusqu'au moment où ils sont effectivement soumis.

RÉPONSE 73 :

L'information peut seulement être vue par le soumissionnaire et par les administrateurs de tout site. Cependant, l'information n'est pas vue par les administrateurs à moins qu'une demande d'aide soit faite.

QUESTION 74 :

Au critère obligatoire 4 (CO-4), il est indiqué « Les objectifs de la proposition doivent correspondre au défi de S et T principal ». Est-ce également le cas si plus de 750 mots sont entrés? Le texte serait tronqué en le sauvegardant ou en soumettant la proposition. Dans le premier cas, le soumissionnaire serait informé à l'avance où se trouve le point limite et pourrait apporter les modifications en conséquence.

RÉPONSE 74 :

Lorsque vous tapez votre texte, un compteur de mots est intégré pour vous faciliter la tâche. Vous pourrez taper plus de 750 mots; cependant, lorsque vous serez prêt à enregistrer votre texte, vous ne pourrez pas le faire jusqu'à ce que vous respectiez l'exigence concernant le nombre de mots.

QUESTION 75:

Sur la page relative à l'étape de la soumission, deux éléments sont identifiés comme étant facultatifs -- « Renseignements supplémentaires » et « Liste de vérification de la proposition ». Étant donné que l'annexe G, Formulaire de signature des partenaires, n'est requis que pour les défis du volet A, je présume que ce n'est pas une condition préalable de soumettre la proposition.

RÉPONSE 75 :

En soumettant une proposition pour le volet B, une fois que vous sélectionnez le défi (13, 14, 15, ou 16), le Formulaire de signature des partenaires de l'annexe G sera automatiquement supprimé de votre page relative à l'étape de la soumission.

QUESTION 76 :

Aux tableaux A et B, il est indiqué, pour le type de projet concept, une plage de niveau de maturité de la solution (NMS) 1-3, et pour le type de projet Recherche et Développement (R et D), une plage de NMS 3-4.

Dans un projet par étapes, pouvons-nous inclure un NMS 3 dans le projet (de type Concept] de la phase 1, mais aussi dans le projet (de type R et D) de la phase 2, même si le NMS 3 pour la recherche dans la Phase 2 est d'un niveau plus élevé que celui de la Phase 1?

RÉPONSE 76 :

Oui, vous pouvez inclure un NMS 3 dans la phase 1 et la phase 2. Veuillez consulter la section Projets par étapes de l'annexe A pour obtenir de plus amples détails.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7714-19DRDC/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7714-19DRDC

Amd. No. - N° de la modif.
009
File No. - N° du dossier
062sv.W7714-19DRDC

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3) A l'Annexe B – Défis en Science et Technologie; 16. Démonstration d'un microsatellite polyvalent de CSE ;

SUPPRIMER:

Défi en S et T :

Le présent appel de propositions porte sur la mise au point et l'essai en vol d'un microsatellite de R et D de CSE pour permettre au MDN et aux FAC d'effectuer des expériences avancées en matière de CSE. Les propositions doivent décrire en détail une approche technique pour le segment spatial, le segment terrestre et les opérations de R et D pour les capacités de référence et de démonstration technologique. De plus, la proposition doit identifier les points de décision pour la conception, la construction, le lancement (facultatif), la mise en service dans l'espace et l'exploitation pendant une période maximale d'un an. Le système satellitaire appartiendra au MDN/RDDC.

REPLACER PAR:

Défi en S et T :

Le présent appel de propositions porte sur la mise au point et l'essai en vol d'un microsatellite de R et D de CSE pour permettre au MDN et aux FAC d'effectuer des expériences avancées en matière de CSE. Les propositions doivent décrire en détail une approche technique pour le segment spatial, le segment terrestre et les opérations de R et D pour les capacités de référence et de démonstration technologique. De plus, la proposition doit identifier les points de décision pour la conception, la construction, le lancement (les options sont précisées ci-dessous), la mise en service dans l'espace et l'exploitation pendant une période d'un an, qui ne comprend pas la mise en service. Le système satellitaire appartiendra à RDDC/MDN.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.